

Électricité SIG 2025





32

Sommaire interactif

L'ÉLECTRICITÉ À SIG

TARIFS

Cliquez sur le tarif qui vous intéresse pour accéder à la fiche correspondante!



Cliquez sur le logo en haut à droite de vos pages pour revenir au sommaire!

Les tarifs qui font foi sont accessibles ici



La gamme Electricité Vitale	3
 Les composantes du tarif de l'électricité 	4
L'éco-bonus électricité	5
Dispositions légales	
1. POUR LES PARTICULIERS	
 Qu'est-ce que les tarifs 	
«Profil Simple» et «Profil Double»?	8
Tarif Profil Simple	
Tarif Profil Double	10
2.POUR LES PROFESSIONNELS	
Qu'est-ce que le tarif Pro « double période »	
et la facturation sur courbe de charge?	12
Tarif Pro BT	14
Tarif Pro MT6	17
Tarif Pro MT5	18
Tarif Pro MT4	19
Tarif Pro MT	20
3.AUTRES TARIFS	
Tarif énergie réactive	22
Tarif d'énergie de remplacement	23
Tarif éclairage public	24
Tarif chauffe-eau	26
Tarif pompe à chaleur (PAC)	27
Tarif installations provisoires	
Tarif finance de branchement	
Tarif participation de raccordement	31

 Cas spécifique de rétribution du propriétaire d'un poste de transformation bénéficiaire du tarif MT5



La gamme Electricité Vitale

Depuis le 1^{er} janvier 2023, SIG propose à toutes les Genevoises et tous les Genevois une offre de référence contenant jusqu'à 10% d'Electricité Vitale Vert.



La gamme Electricité Vitale se base sur le système fédéral des garanties d'origine.

SIG produit et achète une quantité de garanties d'origine égale à la quantité et à la qualité d'électricité que vous consommez. La garantie d'origine certifie que de l'électricité a bien été produite à partir de la source d'énergie renouvelable que vous avez choisie et qu'elle a bien été injectée sur le réseau électrique. Par exemple, pour Électricité Vitale Vert, SIG produit des garanties d'origine hydrauliques et solaires, ou les achète à des producteurs solaires locaux.

En cas d'impossibilité de s'approvisionner en garantie d'origine pour une source d'énergie spécifique, SIG se réserve le droit de s'approvisionner en garantie d'origine de source différente, le cas échéant européenne, mais à minima renouvelable. L'indisponibilité d'une garantie d'origine spécifique peut s'expliquer par des conditions climatiques défavorables (menant à une production hydraulique insuffisante par exemple), une demande en garanties d'origines supérieure à l'offre, etc.

L'ÉLECTRICITÉ À SIG



Les composantes clés du tarif de l'électricité

Énergie

Elle comprend les coûts de la production électrique de SIG (barrages hydrauliques, centrales solaires, etc.), les coûts d'achat de l'électricité sur les marchés, les coûts de commercialisation (gestion de la clientèle) et une marge régulée fixée par le régulateur du domaine de l'électricité (ElCom).

Utilisation du réseau

Le réseau électrique permet de connecter les divers lieux de production (panneaux solaires, barrages, etc.) à l'ensemble des bâtiments du canton. Il constitue l'épine dorsale qui permet d'alimenter en électricité en tout temps et en toute fiabilité la population genevoise.

Son prix comprend les coûts du réseau de transport à très haute tension (THT) qui correspond à l'autoroute de l'électricité en Suisse. Ce réseau appartient à une entreprise nationale, Swissgrid. Il inclut également les coûts du réseau de distribution genevois (haute tension, moyenne tension et basse tension) qui appartient à SIG. Ces coûts correspondent à l'entretien, à la maintenance et aux renouvellements du réseau électrique (lignes, pylônes, transformateurs, etc.).

Les prestations dues aux collectivités publiques

Elles comportent notamment la redevance d'utilisation du domaine public pour le réseau électrique et sont dues à l'Etat et aux communes du canton.

Le supplément fédéral pour le développement des énergies renouvelables et la protection des eaux

Ce prélèvement, mutualisé au niveau fédéral, a pour objet de favoriser la construction d'installations de production d'énergie électrique renouvelable en Suisse. Il inclut la redevance liée à la revitalisation des cours d'eau exploités à des fins hydroélectriques.

La réserve d'électricité de la Confédération

Une réserve d'électricité pour l'hiver et le printemps est prévue pour parer aux situations exceptionnelles touchant l'approvisionnement en électricité, telles que des pénuries. Elle est composée d'une réserve d'énergie hydraulique, de centrales de réserves et de groupes électrogènes de secours.

Son financement est assuré grâce à cette nouvelle composante tarifaire qui est prélevée par Swissgrid pour la Confédération auprès de l'ensemble des gestionnaires de réseau en Suisse. SIG répercute cette taxe sur les consommateurs finaux genevois.



L'éco-bonus électricité

Depuis 2013, SIG récompense vos efforts en matière d'économies d'électricité!

Si vous parvenez à réduire votre consommation d'électricité d'au moins 4% par rapport à l'année précédente, votre facture sera automatiquement allégée puisque votre volume de consommation aura diminué. Et vous recevrez, en bonus, une remise sur la composante Energie de votre facture pouvant aller jusqu'à 20%!

Plus vous économisez de l'électricité, plus vous avez de chance d'atteindre le deuxième palier de l'éco-bonus!

Comment cela fonctionne?



1 Vous économisez de l'électricité

En baissant votre consommation d'au moins 4%, vous bénéficiez automatiquement de l'éco-bonus électricité!



Nous mesurons vos économies

À chaque relevé annuel d'électricité, nous comparons votre consommation avec celle de l'année

Il faut avoir un historique d'au minimum deux ans à la même adresse pour en bénéficier.



3 Et vous bénéficiez de l'éco-bonus!

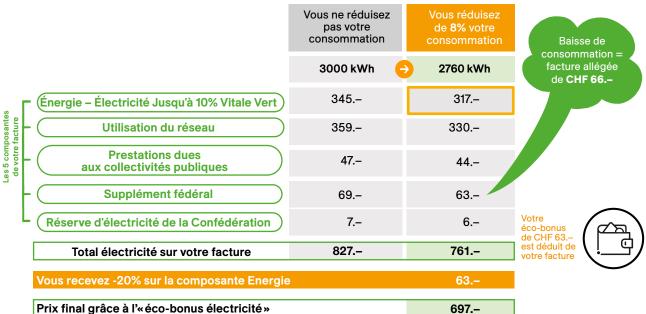
Grâce à vos efforts vous obtenez une remise sur la composante Energie de votre facture:

¶ remise de 10%:

dès 4% de baisse de consommation ¶ remise de 20%:

dès 8% de baisse de consommation

Exemple d'une facture bénéficiant de l'éco-bonus Vous ne réduisez pas votre



Exemple pour une consommation annuelle basée sur le tarif 2025, au prix de référence Électricité 10% Vitale Vert.

Grâce à des gestes simples au quotidien, nous participons ensemble à la baisse de la consommation électrique du canton.

L'ÉLECTRICITÉ À SIG



Dispositions légales

Les tarifs concernant l'électricité à SIG sont adoptés par les organes compétents conformément aux dispositions prévues dans la Loi genevoise sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG). Les tarifs sont subordonnés aux dispositions du Règlement pour l'utilisation du réseau et la fourniture de l'énergie électrique.

Des règlements d'application spécifiques adoptés par le Conseil d'administration de SIG fixent les modalités d'application des différents tarifs. Ces règlements sont publiés sur le site internet de SIG. Les tarifs prennent en compte le taux de TVA en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024, à savoir 8.1%.

TARIFS

Pour les particuliers

consommant moins de 50'000 kWh/an et avec une puissance annoncée inférieure à 500 kVA



PARTICULIERS



Qu'est-ce que les tarifs

«Profil Simple» et «Profil Double»?

A certaines heures, appelées heures pleines, les besoins en électricité sont très importants. En consommant, dans la mesure du possible, en dehors de ces plages horaires vous contribuez à diminuer les pointes de demande en énergie.



Avec le tarif Profil Double, adapter votre consommation vous permet d'alléger votre facture : ce tarif est plus avantageux si votre consommation en heures douces représente, selon le tarif en vigueur, entre un cinquième et un quart du total.

PROFIL SIMPLE OU PROFIL DOUBLE - QUEL EST VOTRE TARIF?

Pour bénéficier du profil double, vous devez être équipé d'un compteur à double minuterie. Le tarif le plus avantageux par rapport à votre manière de consommer est alors automatiquement appliqué.

Profil Simple ou Profil Double, votre tarif figure sur votre facture de consommation sous l'intitulé « Votre meilleur tarif ».

QU'EST-CE QUI DÉTERMINE VOTRE TARIF?



Vous avez essentiellement besoin d'électricité pendant la journée? Le tarif Profil Simple est bien adapté.



Une part importante de votre consommation est enregistrée durant les plages d'heures douces?

Le tarif Profil Double est plus favorable.

C'est votre manière de consommer qui détermine votre tarif.



Tarif Profil Simple

Ce tarif est applicable à l'installation raccordée au réseau basse tension.

	Jusqu'à 10% Vitale Vert	20% Vitale Vert	40% Vitale Vert	100% Vitale Vert	
Énergie	11.50	12.20	12.90	15.00	Tarif hors TVA
(ct/kWh)	12.43	13.19	13.94	16.22	Tarif TVA incluse
Utilisation du réseau (ct/kWh)		12	95 .92 58		
collectivités publiques (13.2% de l'utilisation du réseau en ct/kWh)			71		
Supplément fédéral pour le développement		2.	30		
des énergies renouvelables et la protection des eaux		2.	49		
Réserve d'électricité de la Confédération			23 25		



Tarif Profil Double

Ce tarif est applicable à l'installation raccordée au réseau basse tension et dont l'énergie électrique est enregistrée par un compteur à double minuterie (consommation en heures pleines et en heures douces).

Par rapport au tarif Profil Simple, ce tarif est plus avantageux pour les installations ayant une consommation en heures douces de plus de 22% de la consommation totale.

		Jusqu'à 10% Vitale Vert	20% Vitale Vert	40% Vitale Vert	100% Vitale Vert		
		12.70	13.40	14.10	16.20	Tarif hors TV	
Énergie	HP	13.73	14.49	15.24	17.51	Tarif TVA incluse	
(ct/kWh)	lib.	8.70	9.40	10.10	12.20		
	HD	9.40	10.16	10.92	13.19		
Utilisation du réseau (ct/kWh)	НР		12.60 13.62				
	HD	7.65 8.27					
Prestations dues aux collectivités publiques	НР			66			
(13.2% de l'utilisation du réseau en ct/kWh)	HD			01 09			
Supplément fédéral pour le développement	Toutes		2.	30			
des énergies renouvelables et la protection des eaux	périodes		2.	49			
Réserve d'électricité de la Confédération	Toutes périodes		0.	23			
de la Confederation	periodes		0.	25			

TARIFS

Pour les professionnels

consommant plus de 50'000 kWh/an et avec une puissance annoncée inférieure à 500 kVA





Qu'est-ce que le tarif Professionnels « double période » et la facturation sur courbe de charge?

Tarif « double période »

À certaines heures appelées heures pleines, les besoins en électricité sont très importants. En consommant dans la mesure du possible en dehors de ces plages horaires, vous contribuez à diminuer les pointes de demande en énergie.



- Avec le tarif « double périodes », adapter votre consommation vous permet d'alléger votre facture: ce tarif est plus avantageux si votre consommation en heures douces représente, selon le tarif en vigueur, entre un cinquième et un quart du total.
- ◆ La composante énergie distingue une période été et une hiver. L'hiver court du 1^{er} octobre au 31 mars (six mois) et l'été du 1^{er} avril au 30 septembre (six mois).

Facturation sur courbe de charge

VOS AVANTAGES POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE VOTRE CONSOMMATION ET DE VOS COÛTS

- **→** Les professionnels sont équipés d'un compteur à courbe de charge; une facturation sur courbe de charge est appliquée.
- Données effectives de consommation (courbe de charge) mesurées par périodes de 15 minutes.
- Une facture plus transparente, basée sur vos données effectives de consommation, et qui tient compte du prix de la puissance de l'année en cours.
- Un relevé automatique par les compteurs télérelevés.
- La disponibilité des données de votre courbe de charge sur votre espace client, rubrique « Ma consommation ».

PROFESSIONNELS

Profil Pro BT

Puissance annoncée inférieure à 500 kVA





Tarif Profil BT

Ce tarif est applicable à l'installation raccordée au réseau basse tension et nécessite un système de comptage avec enregistrement de la puissance et de la consommation en heures pleines et en heures douces.

PROFIL PRO BT « DOUBLE PÉRIODE » Jusqu'à 10% 20% Vitale Vert Vitale Vert Vitale Vert Vitale Vert Travail (ct/kWh) 11.60 12.30 13.00 15.10 **Tarif hors TVA** ΗР 12.54 13.30 14.05 16.32 Tarif TVA incluse Été 11.45 7.95 8.65 9.35 HD 12.38 8.59 9.35 10.11 Énergie 12.50 13.20 13.90 16.00 HP 14.27 17.30 13.51 15.03 Hiver 10.00 12.10 8.60 9.30 HD 9.30 10.05 10.81 13.08 **Toutes les offres** (Jusqu'à 10%, 20%, 40% et 100% Vitale Vert) Travail (ct/kWh) Puissance (CHF/kW) В 7.80 5.55 ΗР 8.43 6.00 Utilisation 7.30 12.20 Toutes du réseau Saisons 3.15 7.89 13.19 4.70 HD 5.08 3.41 1.03 0.73 **Prestations dues** ΗР aux collectivités 1.11 0.79 0.96 1.61 Toutes publiques Saisons 1.04 1.74 0.62 0.42 (13.2% de l'utilisation HD du réseau en ct/kWh) 0.67 0.45 Supplément fédéral 2.30 pour le développement des énergies renouvelables 2.49 et la protection des eaux 0.23 Réserve d'électricité de la Confédération 0.25

Electricité Vitale Soleil est proposé en tranches uniquement (pour une partie de la consommation d'énergie), le tarif de l'énergie pour Vitale Soleil est de + 8.7 cts/kWh par rapport à l'offre de référence.

PROFESSIONNELS



Tarif Profil BT

Autres dispositions - Tarif de l'utilisation du réseau

L'utilisation du réseau est facturée à l'usager selon un tarif Profil Pro BT « double périodes » d'optimisation A ou d'optimisation B. L'optimisation la plus favorable à l'usager dépend de la durée d'utilisation annuelle de la puissance (DUP annuelle, exprimée en heures): consommation totale annuelle (kWh) / puissance maximale annuelle en heures pleines (kW).

Si sa DUP est inférieure ou égale à 3'000 heures, le tarif d'optimisation A est attribué à l'usager. Si sa DUP est supérieure à 3'000 heures, le tarif d'optimisation B est attribué à l'usager.

SIG attribue à l'usager le tarif A ou B optimal selon sa courbe de charge de l'année civile précédente. En cas de nouvel usager, le tarif d'optimisation est attribué en fonction des estimations de consommation et de puissance maximale annuelle fournies par l'usager.

Il peut, jusqu'au premier relevé de l'année civile, demander à changer de tarif d'optimisation A ou B pour la période annuelle de facturation à venir, s'il estime que sa consommation sera amenée à évoluer.

Le total du prix de l'utilisation du réseau en Profil Pro BT « double périodes » est facturé mensuellement, selon la formule suivante:

(PRIX HD * CONSOMMATION HD) + (PRIX HP * CONSOMMATION HP) + (PRIX P * PUISSANCE MAXIMALE ANNUELLE)

Prix HD

Prix de l'utilisation du réseau en heures douces en ct/kWh

Consommation HD

Énergie mensuelle consommée en heures douces en kWh

Prix HP

Prix de l'utilisation du réseau en heures pleines en ct/kWh

Consommation HP

Énergie mensuelle consommée en heures pleines en kWh

Prix P

Prix mensuel de la puissance maximale annuelle de l'utilisation du réseau en CHF/kW

Puissance maximale annuelle

Puissance maximale annuelle mesurée en heures pleines au quart d'heures en kW

PROFESSIONNELS

Profil Pro MT

Puissance annoncée au moins 500 kVA (MT6/MT5) ou à 7'200 kVA (MT4)A





Tarif Profil MT6

Les tarifs MT sont applicables aux installations raccordées au réseau moyenne tension et nécessitent un système de comptage avec enregistrement de la puissance et de la consommation en heures pleines et en heures douces.

PROFIL PRO MT6 « DOUBLE PÉRIODE » Jusqu'à 10% 20% Vitale Vert Vitale Vert Vitale Vert Vitale Vert Travail (ct/kWh) 11.60 12.30 13.00 15.10 **Tarif hors TVA** ΗР 12.54 13.30 14.05 16.32 Tarif TVA incluse Été 11.45 7.95 8.65 9.35 HD 10.11 12.38 8.59 9.35 Énergie 12.50 13.20 13.90 16.00 ΗР 14.27 17.30 13.51 15.03 Hiver 10.00 12.10 8.60 9.30 HD 9.30 10.05 10.81 13.08 **Toutes les offres** (Jusqu'à 10%, 20%, 40% et 100% Vitale Vert) * Minimum facturé: Travail (ct/kWh) Puissance* (CHF/kW) В 4.05 5.85 ΗР 6.32 4.38 Utilisation 7.25 12.15 Toutes du réseau Saisons 2.45 7.84 13.13 3.50 HD 3.78 2.65 0.77 0.53 **Prestations dues** ΗР aux collectivités 0.83 0.58 1.60 0.96 Toutes publiques Saisons 1.03 1.73 0.32 0.46 (13.2% de l'utilisation HD du réseau en ct/kWh) 0.50 0.35 Supplément fédéral 2.30 pour le développement des énergies renouvelables 2.49 et la protection des eaux 0.23 Réserve d'électricité

Electricité Vitale Soleil est proposé en tranches uniquement (pour une partie de la consommation d'énergie), le tarif de l'énergie pour Vitale Soleil est de + 8.7 cts/kWh par rapport à l'offre de référence.

0.25

de la Confédération



Tarif Pro MT5

Les tarifs MT sont applicables aux installations raccordées au réseau moyenne tension et nécessitent un système de comptage avec enregistrement de la puissance et de la consommation en heures pleines et en heures douces.

PROFIL PRO MT5 «DOUBLE PÉRIODE» Jusqu'à 10% 20% Vitale Vert Vitale Vert Vitale Vert Vitale Vert Travail (ct/kWh) 11.60 12.30 13.00 15.10 **Tarif hors TVA** ΗР 12.54 13.30 14.05 16.32 Tarif TVA incluse Été 11.45 7.95 8.65 9.35 HD 9.35 10.11 12.38 8.59 Énergie 12.50 13.20 13.90 16.00 ΗР 14.27 17.30 13.51 15.03 Hiver 10.00 12.10 8.60 9.30 HD 9.30 10.05 10.81 13.08 **Toutes les offres** (Jusqu'à 10%, 20%, 40% et 100% Vitale Vert) * Minimum facturé: Travail (ct/kWh) Puissance* (CHF/kW) В В 3.40 4.45 ΗР 4.81 3.68 Utilisation 6.10 8.75 Toutes du réseau Saisons 1.50 6.59 9.46 2.15 HD 2.32 1.62 0.59 0.45 **Prestations dues** ΗР aux collectivités 0.63 0.49 0.81 1.16 Toutes publiques Saisons 1.25 0.87 0.28 0.20 (13.2% de l'utilisation HD du réseau en ct/kWh) 0.31 0.21 Supplément fédéral 2.30 pour le développement des énergies renouvelables 2.49 et la protection des eaux 0.23 Réserve d'électricité

Electricité Vitale Soleil est proposé en tranches uniquement (pour une partie de la consommation d'énergie), le tarif de l'énergie pour Vitale Soleil est de + 8.7 cts/kWh par rapport à l'offre de référence.

0.25

de la Confédération



Tarif Pro MT4

Les tarifs MT sont applicables aux installations raccordées au réseau moyenne tension et nécessitent un système de comptage avec enregistrement de la puissance et de la consommation en heures pleines et en heures douces.

PROFIL PRO MT4 «DOUBLE PÉRIODE» Jusqu'à 10% 20% Vitale Vert Vitale Vert Vitale Vert Vitale Vert Travail (ct/kWh) 11.60 12.30 13.00 15.10 **Tarif hors TVA** ΗР 12.54 13.30 14.05 16.32 Tarif TVA incluse Été 7.95 8.65 11.45 9.35 HD 10.11 12.38 8.59 9.35 Énergie 12.50 13.20 13.90 16.00 HP 14.27 17.30 13.51 15.03 Hiver 10.00 12.10 8.60 9.30 HD 9.30 10.05 10.81 13.08 **Toutes les offres** (Jusqu'à 10%, 20%, 40% et 100% Vitale Vert) * Minimum facturé: Travail (ct/kWh) Puissance* (CHF/kW) 7'200 kW Α 2.65 ΗР 2.86 Utilisation 7.90 Toutes du réseau Saisons 1.60 8.54 HD 1.73 0.35 **Prestations dues** ΗР aux collectivités 0.38 1.04 Toutes publiques Saisons 1.13 0.21 (13.2% de l'utilisation HD du réseau en ct/kWh) 0.23 Supplément fédéral 2.30 pour le développement des énergies renouvelables 2.49 et la protection des eaux 0.23 Réserve d'électricité

Electricité Vitale Soleil est proposé en tranches uniquement (pour une partie de la consommation d'énergie), le tarif de l'énergie pour Vitale Soleil est de + 8.7 cts/kWh par rapport à l'offre de référence.

0.25

de la Confédération



Tarif Pro MT

Autres dispositions - Tarif de l'utilisation du réseau

L'utilisation du réseau est facturée à l'usager selon un tarif Profil Pro MT « double périodes » d'optimisation A ou d'optimisation B. L'optimisation la plus favorable à l'usager dépend de la durée d'utilisation annuelle de la puissance (DUP annuelle, exprimée en heures): consommation totale annuelle (kWh) / puissance maximale annuelle en heures pleines (kW).

Profils	DUP	Tarif d'optimisation
Dunfil MATO	<= 3'900 heures	Α
Profil MT6	> 3'900 heures	В
Profil MT5	<= 3'600 heures	А
	> 3'600 heures	В

SIG attribue à l'usager le tarif A ou B optimal selon sa courbe de charge de l'année civile précédente. En cas de nouvel usager, le tarif d'optimisation est attribué en fonction des estimations de consommation et de puissance maximale annuelle fournies par l'usager. Il peut, jusqu'au premier relevé de l'année civile, demander à changer de tarif d'optimisation A ou B pour la période annuelle de facturation à venir, s'il estime que sa consommation sera amenée à évoluer.

Le total du prix de l'utilisation du réseau en Profil Pro MT « double périodes » est facturé mensuellement, selon la formule suivante:

> (PRIX HD * CONSOMMATION HD) + (PRIX HP * CONSOMMATION HP) + (PRIX P * PUISSANCE MAXIMALE ANNUELLE)

Prix HD

Prix de l'utilisation du réseau en heures douces en ct/kWh

Consommation HD

Énergie mensuelle consommée en heures douces en kWh

Prix HP

Prix de l'utilisation du réseau en heures pleines en ct/kWh

Consommation HP

Énergie mensuelle consommée en heures pleines en kWh

Prix P

Prix mensuel de la puissance maximale annuelle de l'utilisation du réseau en CHF/kW

Puissance maximale annuelle

Puissance maximale annuelle mesurée en heures pleines au quart d'heures en kW

AUTRES TARIFS





Energie réactive

Les usagers dont l'installation bénéficie d'un tarif Profil Pro BT, Profil Pro MT ou ayant une intensité supérieure à 100 ampères se voient facturer mensuellement l'énergie réactive supérieure à 0.48 kvarh par kWh (cosphi < 0.9).

Prix en ct/kvarh 3.50 Tarif hors TVA Installation basse tension Tarif TVA incluse 2.90 Installation moyenne tension

AUTRES TARIFS



Tarif d'énergie de remplacement

SIG fournit en énergie électrique de manière exceptionnelle et provisoire au tarif d'Energie de remplacement tout consommateur éligible qui a fait usage de son droit d'accès au réseau (accès au marché libre) et qui ne dispose plus de fournisseur.

Le tarif d'Energie de remplacement est établi mensuellement par SIG sur la base des prix demarché court terme (Spot), des taux de change, de la qualité environnementale fournie et de la gestion d'approvisionnement spécifique nécessaire. Les modalités d'application de ces principes peuvent être consultées dans le Règlement d'application des tarifs de SIG (article 13 - Conditions pour l'approvisionnement de remplacement) au moyen du lien suivant :

Tarifs et règlements | SIG (sig-ge.ch)

AUTRES TARIFS



Tarif éclairage public

Ce tarif est applicable à l'énergie fournie en basse tension et consommée uniquement par des installations d'éclairage télécommandées, à utilité publique et dont l'installation est demandée par les collectivités publiques pour:

- l'éclairage des routes nationales, cantonales et communales
- l'éclairage des lieux et des passages publics
- l'éclairage des panneaux d'information communaux officiels
- la signalisation lumineuse: i.e. bornes lumineuses, indicateurs de direction lumineux et aux signaux de prescription (sont donc exclus les feux de signalisation tricolores et clignotants)
- l'illumination des lieux (parcs et jardins publics) et bâtiments publics (mise en valeur des façades extérieures).

Sont exclus les panneaux publicitaires lumineux, les enseignes lumineuses et les croix de pharmacie et tout autre éclairage de ce type. Les tarifs standards (Profil Simple ou Profil Double) leur seront appliqués.

L'énergie électrique est enregistrée par un compteur à double minuterie et facturée à une collectivité publique.

Lorsque la pose d'un compteur n'est pas réalisable ou indispensable, SIG se réserve la possibilité de déterminer la consommation en fonction de la puissance raccordée et du temps d'utilisation.

Ce tarif n'est applicable que si SIG obtient les informations techniques des installations d'éclairage public et est en mesure de vérifier que les installations sont conformes à ces informations.



Tarif éclairage public

		Jusqu'à 10% Vitale Vert	20% Vitale Vert	40% Vitale Vert	100% Vitale Vert	
	HP	11.70	12.40	13.10	15.20	Tarif hors T
Énergie		12.65	13.40	14.16	16.43	Tarif TVA incluse
(ct/kWh)	HD	7.95	8.65	9.35	11.45	
	HD	8.59	9.35	10.11	12.38	
Utilisation du réseau	HP		12.60 13.62			
(ct/kWh)	HD	7.65 8.27				
Prestations dues aux collectivités publiques	НР	1.66 1.80				
(13.2% de l'utilisation du réseau en ct/kWh)	HD	1.01 1.09				
Supplément fédéral pour le développement	Toutes		2.	30		
	périodes		2.	49		
Réserve d'électricité	Toutes		0.	23		
de la Confédération	périodes		0.	25		

AUTRES TARIFS



Tarif chauffe-eau

Ce forfait est applicable à l'énergie électrique fournie aux chauffe-eau rapides dont la capacité est limitée à 8 litres et la puissance à 1.5 kW.

Il n'est pas accordé aux installations mises en service ou transformées après le 1er janvier 1990; dans ces cas, les chauffe-eau rapides sont raccordés à l'aval du compteur de l'usager.

Les chauffe-eau de moins de 1 kilowatt sont facturés pour 1 kilowatt.

Exemple de calcul: Jusqu'à 10% Électricité Vitale Vert Prix du forfait par mois ou fraction de mois en fonction de la puissance installée Prix en CHF/kW **Tarif hors TVA** 20.31 Pour un poste d'eau chaude de 1kW Tarif TVA incluse



Tarif pompe à chaleur (PAC)

Ce tarif est applicable pour toute nouvelle PAC installée jusqu'au 31.12.2021, raccordée au réseau basse tension et dont l'énergie électrique est enregistrée par un compteur dédié, à double minuterie (consommation en heures pleines et en heures douces).

Pour les nouvelles PAC installées dès le 01.01.2022, les dispositions contenues dans le règlement d'application des tarifs Electricité s'appliquent.

		Jusqu'à 10% Vitale Vert	20% Vitale Vert	40% Vitale Vert	100% Vitale Vert		
	ш	12.00	12.70	13.40	15.50	Tarif hors	
Énergie	HP	12.97	13.73	14.49	16.76	Tarif TVA inclu	
(ct/kWh)		7.95	8.65	9.35	11.45		
	HD	8.59	9.35	10.11	12.38		
Utilisation du réseau (ct/kWh)	НР		12.60 13.62				
	HD	7.65					
		8.27					
Prestations dues aux collectivités publiques	НР	1.66 1.80					
(13.2% de l'utilisation		1.01					
du réseau en ct/kWh)	HD	1.09					
Supplément fédéral pour le développement Toutes			2.	30			
des énergies renouvelables et la protection des eaux	périodes		2.	49			
Réserve d'électricité	Toutes		0.	23			
de la Confédération	périodes		0.	25			

Interruptibilité de la fourniture

Pour pouvoir faire bénéficier aux usagers de conditions de prix avantageuses, SIG interrompt la fourniture d'électricité de la PAC pendant les périodes où l'électricité coûte cher, 3 heures au maximum par période de 24 heures, dont deux heures consécutives au maximum.

Mesure de l'électricité vendue

Un système de comptage d'énergie dédié à la PAC doit être installé pour permettre l'application du tarif PAC. Le compteur est à la charge de SIG et les frais de l'adaptation de l'installation électrique sont à la charge du client.



Tarif installations provisoires

Ce tarif est applicable aux installations temporaires ou provisoires raccordées au réseau basse tension ou moyenne tension.

L'énergie électrique est enregistrée par un compteur à simple minuterie.

	Jusqu'à 10% Vitale Vert	20% Vitale Vert	40% Vitale Vert	100% Vitale Vert	
Énergie (ct/kWh)	11.50	12.20 13.19	12.90 13.94	15.00 16.22	Tarif hors TVA
Utilisation du réseau (ct/kWh)			95 .92		
Prestations dues aux collectivités publiques (13.2% de l'utilisation du réseau en ct/kWh)			58		
Supplément fédéral pour le développement des énergies renouvelables et la protection des eaux			30 49		
Réserve d'électricité de la Confédération		-	23 25		



Tarif finance de branchement

1 Pour les installations raccordées par câble basse tension

- Pour un branchement de 4 x 25 mm² à 4 x 50 mm², la finance de branchement se compose du câble et de l'un des coffrets de raccordement indiqués ci-dessous (numéros 1 à 3) en fonction du type d'installation.
- Pour un branchement de 4 x 150 mm², la finance de branchement se compose du câble et:
- soit du coffret de raccordement ci-dessous (numéro 4);
- soit, à la demande du client, d'une cellule d'alimentation avec coupes-surintensités, fournie et installée par ce dernier.
- Pour un branchement de 2 x ou 3 x (4 x 150 mm²), la finance de branchement se compose uniquement des câbles. Dans ce cas, la cellule d'alimentation avec coupes surintensités est fournie et installée par le client.

Câble de branchement

	Intensité [A]
4 x 25 mm ²	25-100
4 x 50 mm ²	125-160
4 x 150 mm ²	200-315
2 (4 x 150 mm ²)	400-630
3 (4 x 150 mm²)	750-945

Odilo	1 77 (
Jusqu'à 5 m	Pour chaque mètre suppl.
CHF 2'300	CHF 41
CHF 2'750	CHF 53
CHF 3'150	CHF 103
CHF 3'950	CHF 179
CHF 4'750	CHF 254

Sans TVA

Avec TVA				
Jusqu'à 5 m	Pour chaque mètre suppl.			
CHF 2'486	CHF 44			
CHF 2'973	CHF 57			
CHF 3'405	CHF 111			
CHF 4'270	CHF 193			
CHF 5'135	CHF 275			

Coffret de raccordement

N°1 - Boîte de prises «mural apparent»
N°2 - Boîte de prises «mural encastré»
N°3 - Colonne d'abonné
N°4 - Boîte de prises «mural apparent»

Intensité [A]	
25-160	
25-160	
20 100	
25-160	
200-315	

Sans TVA
CHF 440
CHF 770
CHF 1'995
CHF 1'225

Avec	TVA
CHF	476
CHF	832
CHF 2	2'157.–
CHF 1	'324.–



Tarif finance de branchement

2 Pour les installations raccordées au sectionneur basse tension d'un poste de transformation réseau MT/BT

> CHF 13'900.-Sans TVA CHF 15'026.-**Avec TVA**

3 Pour les installations raccordées à l'organe de coupure MT du réseau moyenne tension

	Sans	TVA	Avec TVA		
Puissance annoncée	Jusqu'à 20 m	Pour chaque mètre suppl.	Jusqu'à 20 m	Pour chaque mètre suppl.	
Jusqu'à 9 MVA	CHF 45'000	CHF 210	CHF 48'645	CHF 227	
Jusqu'à 18 MVA	CHF 90'000	CHF 420	CHF 97'290	CHF 454	

Au-delà de 18 MVA, la finance de branchement fera l'objet d'une offre particulière.

4 Pour les installations raccordées à un coffret Eclairage public:

	Sans TVA	Avec TVA
Dans coffret «béton»		
Pour une origine monophasée	CHF 3'000	CHF 3'243
Pour une origine triphasée	CHF 3'150	CHF 3'405
Dans coffret «poteau SIG»		
Pour une origine monophasée	CHF 3'200	CHF 3'459
Pour une origine biphasée	CHF 5'000	CHF 5'405
Dans coffret «poteau EP»		
Pour une origine monophasée	CHF 4'850	CHF 5'243
Pour une origine biphasée	CHF 6'650	CHF 7'189

AUTRES TARIFS



Tarif participation de raccordement

La participation de raccordement constitue une contribution aux frais d'extension et de renforcement du réseau.

- Raccordement par câble basse tension (CHF/kVA):
- 2. Raccordement à l'organe de coupure MT du réseau moyenne tension (CHF/kVA):
- 3. Raccordement à l'organe MT d'un poste HT/MT (CHF/kVA):



250.–

AUTRES TARIFS



Cas spécifique de rétribution du propriétaire d'un poste de transformation bénéficiaire du tarif MT5

Les propriétaires d'un poste de transformation MT/BT, bénéficiaires du tarif MT5 et autorisés par SIG à acheminer au travers de leurs installations l'énergie fournie à des consommateurs tiers, sont rémunérés par SIG pour la transformation MT/BT selon la rétribution en vigueur ci-dessous.

Rétribution selon les tarifs «doubles périodes»

		Travail (ct/kWh)		Puissance* (CHF/kW)		* Minimum facturé 400 kW
		A	В	Α	В	
Utilisation du réseau	HP HD	1.00 1.08 0.70 0.76	0.70 0.76 0.45 0.49	0.60 0.65	1.75 1.89	Tarif hors TVA Tarif TVA incluse